

Agenda 2026

Formations

Thématique	Lieu	Jour et date
Eduquer-punir-dénoncer : les zones grises entre travail social et intervention pénale (module III)	Neuchâtel	Vendredi 13 mars
	Lausanne	Vendredi 27 novembre
L'enfant acteur de ses droits et de sa protection (module II)	Lausanne	Vendredi 22 mai
Droits de l'enfant lors de placements en institution d'éducation spécialisée (module I)	Neuchâtel	Vendredi 25 septembre

Intervenants :

Hervé Boéchat : formation d'avocat complétée par un Master en Droits de l'enfant. Intervient comme indépendant dans différentes commissions fédérales, comme expert judiciaire et comme formateur.

Jean-Marie Villat, ancien directeur de la Fondation F.-L. Borel à Dombresson (1991-2021). Intervenant systémique EFTA CIM. Intervenant à titre privé au sein d'institutions d'éducation latines et en HES. Ancien membre fondateur de la CLES (Commission Latine d'Education Sociale) et président de cette commission jusqu'à l'été 2023.

DE-consulting : entité créée afin d'offrir des interventions et des formations liant droits de l'enfant et dimensions socio-éducatives. Voir : www.promotion-droit-enfants.ch et www.jmvconslutance.ch

Lieux :

Neuchâtel : **Hôtel des associations** – Les Rochettes, Rue Louis-Favre 1, 2000 Neuchâtel (à 10 minutes à pied de la gare ou 15 minutes du parking du Seyon).

Lausanne : **Espace Riponne** Place de la Riponne 5, 1005 Lausanne (à 5 minutes de l'arrêt de métro « Riponne-Maurice Béjart), ou parking Riponne

Conditions générales :

Les inscriptions sont ouvertes pour toutes les journées 2026.

Le nombre de participants est fixé entre 8 minimum et est limité à 25, afin de conserver la dimension intimiste recherchée.

Les organisateurs assurent le suivi des inscriptions et en informeront les personnes inscrites.

Inscriptions : par mail auprès de jmv.consultance@gmail.com

Prix : **Frs. 220.-** (y compris accueil, café/croissants, eau, repas de midi, collation)

Confirmation par retour de mail de l'inscription, dès versement du montant de la journée sur le compte IBAN : CH75 8080 8009 0427 5672 7, ou par Twint auprès de Jean-Marie Villat au 079 792 50 45, en précisant votre nom dans le message twint.

En cas d'annulation de la journée par les organisateurs, le remboursement intégral des frais d'inscription versés est garanti.

Accompagnements terrain

La double vision « juridique » et « travail social » peut également s'avérer utile pour analyser des situations particulières, apporter un regard spécifique sur des pratiques ou des concepts, ou encore pour appréhender un contexte institutionnel sous tension. Nous mettons à disposition la complémentarité de nos expériences pour accompagner les lieux d'accueil dans un travail d'analyse et de compréhension dont les objectifs sont définis en commun.

- DEConsulting propose d'intervenir dans un cadre de supervision d'équipe, lorsque son expertise est à même de répondre aux besoins.
Coût pour deux intervenants : 220.- / h (+déplacements à discuter) minimum 3h consécutives
- Les autres interventions sont construites au cas par cas, en collaboration avec l'institution ou l'entité demandeuse. Le tarif en est déterminé en fonction de la demande.

Droits de l'enfant lors de placements en institution d'éducation spécialisée

Module I

Dans une démarche incluant les participant.e.s, cette journée souhaite apporter des éclairages tant sur le plan juridique qu'éducatif sur les liens entre éducations sociales et droits de l'enfant. Après avoir posé les fondamentaux instituant les droits de l'enfant, il s'agira de les approfondir sous différents angles (titularité, violence, risques), avec à chaque fois une mise en résonnance de la dimension « des droits » avec la pratique de terrain. Les enjeux et les défis sont abordés dans une perspective pluridisciplinaire et systémique, incluant des exemples de situations difficiles apportées tant par les intervenants que par les participants, dans le but de lier théorie et pratique, et de stimuler ainsi une réflexion au-delà de positionnements parfois rigides.

Programme :

8h30-9h00	Accueil et installation dans la salle de travail. Café croissants
9h00-10h15	<i>Différencier « droits de l'enfant » et « droits et devoirs » dans l'éducation de l'enfant.</i> Bref rappel des fondamentaux, de leur sens et de leur portée au quotidien. Travail autour des questionnements des participant.e.s. Proposition d'outils et de ressources, partage d'expériences de terrain.
10h15-10h35	Pause café
10h35-12h15	<i>Qui a quel(s) droit(s) sur qui ?</i> Notion de légitimité destructive (approche contextuelle de la thérapie familiale), importance du lien et pluridisciplinarité (enfant, famille, IPE, thérapeutes, juge, etc..). Quelle place pour les droits de l'enfant dans la constellation familiale ? Les droits de l'enfant peuvent-ils être un guide face à la multiplicité des intervenants ?
12h15-13h45	Pause repas (au restaurant de l'hôtel) et moment d'échanges informels
13h45-15h15	<i>Gestion de la violence</i> : les droits de l'enfant ont-ils une place face à des actes violents de jeunes envers des pairs ou des adultes ? Peuvent-ils être mis en balance face à ceux des adultes (famille et professionnels) ? Expériences de réponses à la violence dans le cadre d'un foyer : comment préserver la nécessité de la règle, la personne de l'enfant et celle de l'adulte ?
15h15-15h35	Pause
15h35-16h45	<i>Prise de risque, sortir du cadre</i> : une démarche nécessaire ? Exemples de projets « hors normes » aux conclusions potentiellement positives. Les droits de l'enfant comme outils, comme réponse ?
16h45-17h00	Conclusion et remise des attestations

L'enfant acteur de ses droits et de sa protection

Module II

Après avoir exploré dans le premier cycle de formation, les principes généraux permettant d'accompagner une mesure de protection, ce nouveau module propose de renverser la perspective et de partir de l'enfant. En effet, si l'on constate désormais un consensus quant à l'existence des droits de l'enfant et la nécessité de leur respect, leur mise en œuvre dépend encore du pouvoir discrétionnaire des professionnel.le.s des différents secteurs concernés, qui sont à leur tour tributaires de leur environnement, de leur expérience et de leurs connaissances. Or, la philosophie des droits de l'enfant repose sur une logique inverse : l'enfant est titulaire de droits, et c'est au système d'en assurer le respect.

Dans une démarche incluant les participant.e.s, cette formation est à nouveau construite dans une double approche juridique et éducative, portée par Hervé Boéchat et Jean-Marie Villat. Les journées sont organisées en 3 thématiques : la place de l'enfant dans l'évolution de la protection de l'enfance en Suisse, l'analyse du contexte actuel et les opportunités de progrès. Les différents thèmes sont présentés sous la forme d'un dialogue entre le juriste et l'éducateur, entre la théorie et la pratique. Les échanges avec les participant.e.s et l'analyse en commun des problématiques qu'ils et elles apporteront viendront compléter les apports des intervenants.

Programme :

8h30-9h00	Accueil et installation dans la salle de travail. Café croissants
9h00-10h15	<i>Le chemin parcouru</i> Sur la base d'un survol de l'évolution de la protection de l'enfant en Suisse, quelles sont les influences que des pratiques dites passées exercent encore aujourd'hui ?
10h15-10h35	Pause café
10h35-12h15	<i>Le contexte actuel</i> L'enfant supposé acteur reste le plus souvent objet de «sa» protection. Le cadre légal et sa mise en œuvre présentent des contradictions qui influencent directement ou indirectement la pratique éducative. Cette dernière fait à son tour face à plusieurs défis, en particulier dans le travail en réseau. Comment sortir de l'apparente opposition entre protection et droit à la participation ?
12h15-13h45	Pause repas et moment d'échanges informels
13h45-15h15	<i>Le contexte actuel (suite)</i> : entre les injonctions théoriques et la confrontation aux possibles, comment garder le cap ?
15h15-15h35	Pause
15h35-16h45	<i>Comment rendre l'enfant acteur de ses droits ?</i> Construire un projet favorisant les compétences participatives des enfants suppose plusieurs prérequis dont il faut avoir conscience. Les changements et les visées de progrès requièrent des préalables mais sont porteurs de promesses.
16h45-17h00	Conclusion et remise des attestations.

Eduquer-punir-dénoncer :
les zones grises entre travail social et intervention pénale
Module III

Quel que soit l'âge des enfants et des jeunes accompagnés par la protection de l'enfance, d'innombrables situations soulèvent la question de la limite entre travail éducatif et nécessité punitive. Qu'il s'agisse de l'utilisation inappropriée des téléphones, de petits larcins, d'indisciplines ou d'actes répréhensibles selon la loi, le choix de la réponse à apporter demeure complexe parce que tiraillé par des injonctions contradictoires. D'un côté, le placement en lui-même est une violence qui génère des comportements d'opposition qui doivent pouvoir être « absorbés » par l'institution, car la construction de la personnalité passe elle aussi par la confrontation à l'adulte. De l'autre, la mise en danger des pairs, des professionnels et de soi-même ne peut être acceptée. S'il importe de faire respecter un cadre normatif, sa mise en œuvre doit être comprise pour être appliquée. Parcourir ce sentier étroit nécessite des connaissances souvent pointues et une capacité à se remettre en question.

La journée de formation propose, selon l'expérience éprouvée des intervenants, une double approche de la thématique, fondée à la fois sur le rappel du cadre légal, lui-même appréhendé sous le prisme des droits de l'enfant, et une lecture éducative construite par une longue expérience professionnelle de direction de foyer. Une large place est laissée aux questions émanant des participants, qu'il s'agisse de notions théoriques ou de cas concrets.

Programme :

8h30-9h00	Accueil et installation dans la salle de travail. Café croissants
9h00-9h45	Tour de table et cadre général du travail social avec les mineurs (brefs rappels fondés sur les modules 1 et 2)
9h45-10h30	Informer, signaler, dénoncer ? Les cadres légaux de droit civil et de droit pénal
10h30-10h45	Pause
10h45-11h30	Informer, signaler, dénoncer ? Evolution des pratiques à travers les années.
11h30-12h15	Cas pratiques venant des participants
12h15-13h45	Repas de midi (inclus dans le prix)
13h45-14h30	Aperçu des dispositions pénales relatives à <ul style="list-style-type: none">• l'intégrité (violence physique, psychologique et sexuelle)• à l'utilisation abusive des moyens de communication• aux fugues
14h30-15h15	En pratique, l'institution se trouve face à : <ul style="list-style-type: none">• des situations de violences physiques, psychologiques ou sexuelles entre enfants ou entre enfants et adultes• des consommations de substance,• l'utilisation inappropriée des natels,• des fugues, répétées ou non Quand appeler la police, l'IPE, le juge, le médecin ou une autre autorité. Quelles sont les enjeux et qui est compétent ?
15h15-15h30	Pause
15h30-16h00	Apports de la LAVI et anticipation des situations de crise au sein de l'institution
16h00-16h45	Cas pratiques venant des participants
16h45-17h00	Conclusion et remise des attestations (6 h de formation).